

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mars 2013

## SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**N<sup>os</sup> 3981 à 3990présenté par  
Mme Fraysse

-----

**ARTICLE 5**

Après la première occurrence du mot :

« nombre »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 52 :

« d'administrateurs salariés est égal au tiers du nombre total d'administrateurs . ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La présence des administrateurs salariés ne peut être symbolique et doit aussi garantir la représentation du pluralisme syndical. Tel est l'objet de cet amendement.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	3981	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	3982	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	3983	de	M.	François ASENSI
Adt n°	3984	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	3985	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	3986	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	3987	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	3988	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	3989	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	3990	de	M.	André CHASSAIGNE